



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026 à 19 h 30
Convocation du 23 avril 2026
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers

En exercice.....23
Présents19
Procurations..... 3
Absent1

Membres présents : Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel , HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et BEN MOUSSA Peggy.

Membres absents excusés : BOURGUIGNON Magali (Procuration Laurence NEUMAYER), DANN Daniel (Procuration Céline THILLEMENT), CHILLARI Sabrina ((Procuration DI MARIA Toni).

Membres absents : COLLA Cédric

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°9 – Désignation des délégués aux organismes intercommunaux

9.1 Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR)

DE2026_04_28_9

Monsieur le Maire informe que par mail reçu en mairie le 23 avril 2026, Mme LE BLANC-PONT Gaëlle, Assistante de Direction à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France nous demande de désigner 2 représentants de la commune d'Oeting, au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR).

M. le Maire propose sa candidature en qualité de titulaire.

M. FROEHLINGER Didier se présente en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité

De désigner M. Germain DERUDDER et M. FROEHLINGER Didier en qualité de représentant auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR).

- **DE DESIGNER M. Germain DERUDDER et M. [REDACTED]** représentant auprès du Syndicat Intercommunal pour la Région de Rosselle (SIEAR).

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 057-215705211-20260507-DE_20260428_09-DE

Oeting, le 7 mai 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.